## Décision 08-D-14 du 13 juin 2008

relative à des pratiques mises en œuvre dans le secteur de la prévoyance funéraire

Posted on: &nbsp 17 juin 2008 | Secteur(s):



## Présentation de la décision

## Informations sur la décision

Origine de la

saisine

La Quiétude, Union des Professionnels du

Funéraire (UPF)

Dispositif(s)

Pratique non établie

Entreprise(s)

concernée(s)

OGF, Groupement national d'entrepreneurs

de pompes funèbres (GNEPF), Crédit Lyonnais, Caisse d'Epargne, la Poste

## Lire

le texte intégral de la décision 101.49 Ko